



Maison d'enfants  
à caractère social  
**François Constant**

Projet du pôle Enfant  
2026-2031

FE.DI.11.A

Date d'application :  
22/01/2026

Page 1 sur 30

# PROJET DU POLE ENFANT



## Lexique :

**A.E.J.M** : Aide Éducative Jeune Majeur

**A.P** : Accueil provisoire

**A.P.J.M** : Accueil Provisoire Jeune Majeur

**A.S.E** : Aide Sociale à l'Enfance

**C.A.S.F** : Code d'Action Sociale et des Familles

**C.D.E.F** : Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille

**C.S.E** : Comité Social d'Établissement

**C.V.S** : Conseil de la Vie Social

**D.A.D** : Dispositif d'Accueil Diversifié

**D.I.P.C** : Document Individuel de Prise en Charge

**G.P.M.C** : Gestion Prévisionnel des Moyens et Compétences

**G.R.H** : Gestion des Ressources Humaines

**H.A.S** : Haute Autorité de Santé

**I.M.E** : Institut Médico Éducatif

**I.T.E.P** : Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

**J.A.E** : Jugement en Assistance Éducative

**L.D.G.** : Ligne Directrice de Gestion

**M.E.C.S** : Maison d'Enfant à Caractère Social

**M.J.I.E** : Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative

**M.D.P.H** : Maison Départementale des Personnes Handicapées

**M.F.R.** : Maison Familiale et Rurale

**O.P.P** : Ordonnance de Placement Provisoire

**ORPE** : Plateforme informatisée pour les établissements et services sociaux de la Gironde

**P.E.A.D** : Placement éducatif à domicile

**P.R** : Point Rencontre

**R.P.S** : Risques psychosociaux

**S.A.I.A** : Service d'Accompagnement et d'Insertion à l'Autonomie

**S.E.I** : Signalement d'Évènement Indésirable

**V.A.E** : Validation des Acquis de l'Expérience

## Sommaire

1.	Introduction.....	4
2.	La présentation du pôle .....	4
2.1.	Historique du pôle.....	5
2.2.	Caractéristique du public accompagné .....	7
2.3.	Description des locaux.....	9
3.	Le projet d'accompagnement éducatif .....	10
3.1.	Les prestations proposées.....	10
3.1.1.	L'hébergement.....	10
3.1.2.	La restauration.....	11
3.1.3.	L'entretien du linge .....	11
3.1.4.	L'entretien des locaux.....	11
3.1.5.	La maintenance .....	11
3.2.	L'admission du jeune .....	12
3.2.1.	Les modalités d'admission.....	12
3.2.2.	L'accueil du jeune .....	12
3.2.3.	Le Document Individuel de Prise en Charge (D.I.P.C).....	13
3.2.4.	Le référent du projet du jeune .....	13
4.	Le projet personnalisé .....	14
4.1.	L'accompagnement à l'exercice de l'autorité parentale.....	15
4.2.	L'accompagnement psycho-éducatif.....	16
4.3.	L'accompagnement au soin .....	17
4.4.	L'accompagnement à la vie sociale .....	17
4.5.	L'accompagnement à la vie collective.....	17
4.6.	Les règles de surveillance des jeunes .....	18
4.7.	Le respect des droits et des libertés .....	19
4.7.1.	Le respect de l'intimité et de la vie privée .....	19
4.7.2.	La liberté d'aller et venir.....	19
4.8.	L'usage des écrans.....	19
5.	Les ressources humaines .....	21
5.1.	Le descriptif de l'équipe .....	21
5.1.1.	Les différents professionnels .....	21
5.1.2.	Les cycles de travail au sein du pôle .....	21
5.1.3.	Les différents outils de travail .....	22
5.2.	La formation continue .....	23
5.2.1.	L'identification des besoins en matière de formation.....	23
5.2.2.	Le partage des apports théoriques .....	24
6.	La démarche qualité .....	24
6.1.	Le Conseil de la vie Sociale.....	24
6.1.1.	La représentativité du pôle lors du CVS.....	24
6.1.2.	La participation du pôle au CVS .....	25
6.1.3.	La diffusion des comptes rendus du CVS au sein du pôle .....	25
6.2.	La gestion des évènements indésirables .....	25
6.2.1.	La déclaration des évènements indésirables .....	25
6.2.2.	Le traitement des évènements indésirables.....	26
6.3.	La traçabilité des informations .....	26
6.3.1.	Les affichages règlementaires.....	27
6.3.2.	L'accès aux comptes rendus des réunions .....	29
6.3.3.	L'utilisation de Globule.....	29
7.	Les objectifs d'évolution / d'amélioration.....	30
8.	Gestion du Document .....	30

## 1. Introduction

Le projet du pôle s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement de la MECS François Constant. Il a pour objectif de définir le rôle et les missions des différents acteurs, d'expliquer les actions engagées par les professionnels du pôle enfance, de justifier les compétences nécessaires à la réalisation des accompagnements et de fixer les orientations stratégiques du pôle pour les cinq années à venir : 2026 à 2031.

Ce travail d'élaboration s'appuie sur :

- Le projet d'établissement 2019 – 2024
- Les textes de loi en vigueur.
- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'HAS.
- L'étude des forces et des faiblesses face à la spécificité des différents accompagnements mis en place.
- Une démarche d'élaboration participative afin que chaque professionnel du pôle soit impliqué dans les actions d'amélioration qui seront mises en place.

Pour alimenter et nourrir la rédaction de ce projet, des réunions mensuelles de Mars à Juillet 2025 rassemblant les équipes des p'tits loups et des préados (éducateurs, maitresses de maison, agents de nuit, psychologue), ont permis la mise en commun d'idées, de réflexions, d'un travail collaboratif ponctués de bonne humeur et d'intelligence collective.

*Merci à l'ensemble des équipes du pôle enfance pour cette mobilisation qui symbolise l'implication quotidienne de chacun dans la vie du pôle et auprès des enfants.*

## 2. La présentation du pôle



**Lorenzo 7 ans**

Historiquement, la MECS François Constant se déclinait en plusieurs services. Depuis 2021, les différents services se regroupent en Pôles. Le service des p'tits loups et celui des préadolescents appartiennent au pôle enfance.

Le pôle enfance se définit comme une structure d'accueil destinée à des mineurs nécessitant un accompagnement plus ou moins soutenu et un cadre éducatif adapté à leur âge. Ces jeunes relèvent de la protection de l'enfance, confiés au département par le Juge des Enfants ou de manière administrative, et confiés à la MECS par le département.

Le pôle enfance est situé à Libourne au sein de la maison d'enfant, 4 cours Tourny et se compose d'un internat mixte de 9 places pour des mineurs âgés de 6 à 10 ans pour les p'tits loups et de 9 places pour des mineurs âgés de 10 à 15 ans pour les préados.

Cette notion de pôle prend petit à petit tout son sens auprès des équipes et des enfants. Les deux services fonctionnent distinctement, mais mutualisent ensemble leurs ressources (professionnels, activités, matériel, locaux)

L'ensemble des enfants et des professionnels se connaissent avec une volonté de s'identifier à « un grand collectif ». Pour favoriser ce sentiment d'appartenance au pôle enfance, les professionnels sont conviés à des réunions communes une fois par mois. Les enfants des deux services partagent des moments qui leurs permettent de tisser des liens.

Le pôle enfance est un lieu emprunt des parcours de chacun, qui permet aux enfants de vivre l'entièreté de leur vie d'enfant et d'exprimer leurs besoins spécifiques.

## 2.1. Historique du pôle

*L'histoire commence à Libourne au 19<sup>e</sup> siècle.*

*Monsieur François Constant (né à Libourne en 1813), aubergiste de profession, décède en 1881 sans héritier. Il fait don, de sa maison, à la ville de Libourne à condition que le bâtiment serve pour héberger les orphelins.*

*Suite à cette donation, et pendant plus d'un siècle, l'orphelinat sera géré par les sœurs de Saint Vincent de Paul.*

*Il pourra à cette époque, accueillir jusqu'à 60 enfants et adolescents.*



2024	PEAD : ouverture de 23 mesures
2014- 2017	Création du DAD + PEAD 16 places
2012	Foyer Roland Blaye + Point Rencontre Saint- André-de- Cubzac sont rattachées à la « MECS » François Constant.
2008	Renommé : « Maison d'Enfant François Constant ». Ouverture du service Enfance et du Point Rencontre
2001	Établissement public autonome départemental.
1987	Autonomie juridique sous le statut d'établissement public autonome communal.
1977	Reprise du foyer par la ville de Libourne
1966	Appellation « Foyer » et non plus « orphelinat »
1881	Accueil de 60 enfants « orphelins ».

Flèche chronologique de l'évolution de la Maison d'enfant François Constant de 1881 à nos jours

## 2.2. Caractéristique du public accompagné

Le pôle enfance accueille et accompagne 18 enfants âgés de 6 à 15 ans, filles et garçons répartis sur deux services distincts selon leur tranche d'âge. Cette organisation tient compte des différences développementales importantes entre les enfants de 6/11ans et de 11/15ans. En effet les caractéristiques de développement et la maturation psychologique varient d'une période à l'autre tant sur le plan cognitif, affectif, social et identitaire. La répartition sur les deux services permet ainsi d'ajuster et d'adapter les pratiques éducatives, afin d'assurer un accompagnement individualisé, cohérent et respectueux du rythme de chacun.

Le développement de l'enfant s'articule autour de plusieurs dimensions : physique, cognitive, affective, émotionnelle, sociale qui interagissent constamment entre elles et sont interdépendantes; l'équilibre permet un développement harmonieux et favorise la capacité à construire un sujet sécurisé.

	<b>Les P'tits Loups 6/11ans</b>	<b>Les préados 11/15ans</b>
<b>Cognitif</b>	Pensée concrète, capacité de raisonnement logique en construction, apprentissages fondamentaux (lecture, écriture, calcul)	Passage à la pensée abstraite, capacité de raisonnement hypothético-déductif développement de la pensée critique et de réflexion sur soi
<b>Socialisation</b>	Importance du groupe de pairs, besoin de règles et de repères stables. Intégration des normes et des règles identifications à des modèles adultes	Influence des pairs, possible opposition à l'adulte, distanciation, recherche d'appartenance sociale
<b>Affectif et émotionnel</b>	Forte dépendance affective, besoin de sécurité et d'attachement stable. Régulation émotionnelle : apprend à nommer et reconnaît ses émotions	Affectivité marquée par l'instabilité émotionnelle, recherche d'autonomie, ambivalence face au figures d'attachement affirmation de soi, construction de l'identité
<b>Physique</b>	Croissance régulière, coordination motrice fine et globale	Croissance rapide, entrée dans la puberté, transformations corporelles, changement du rapport au corps

Les enfants accueillis présentent le plus souvent des parcours de vie marqués par des ruptures, des carences, instabilités, trauma relationnel précoce qui vont fragiliser leur sentiment de sécurité interne, impacter et entraver leur développement dans les différents domaines :

- Cognitif: retards d'apprentissages scolaire, troubles déficitaire,
- Comportemental: agitation, opposition, agressivité, repli, fugues,
- Emotionnel: anxiété, tristesse, colère, sentiment d'abandon,
- Relationnel: difficulté dans gestion de la frustration, difficulté dans la relation à autrui, troubles de l'attachement.

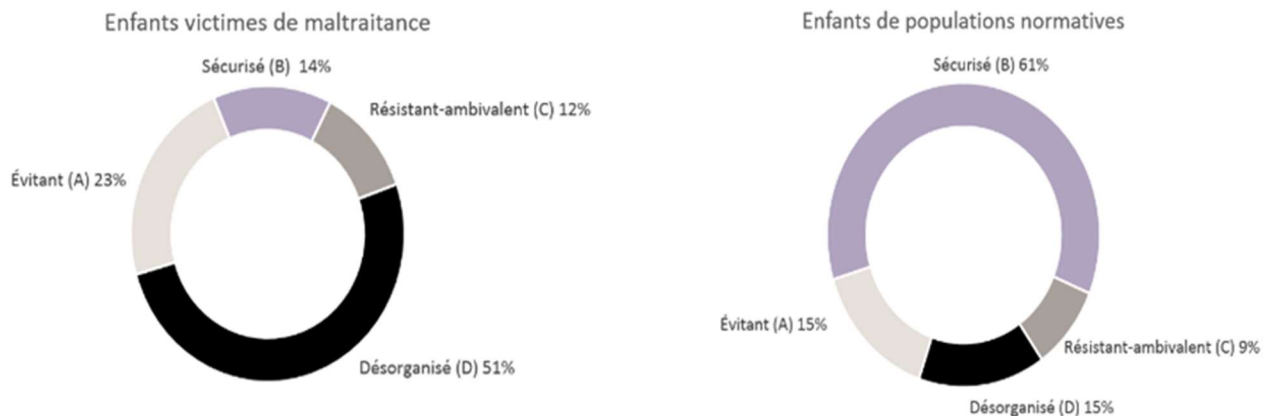


Figure 1. Répartition des pourcentages d'enfants des différentes catégories d'attachement selon que les enfants soient victimes de maltraitance ou issus de la population normative

Leurs parcours de vie marqués par des ruptures et des traumatismes entraînent ainsi des besoins accrus de sécurité, de stabilité, de contenance.

Les caractéristiques de la population accueillie par le pôle enfance sont denses car chaque enfant possède ses particularités rattachées à une histoire de vie unique.

- ❖ Les enfants bénéficient tous d'une scolarité adaptée (établissement medico social, présence d'AESH) ou ordinaire
- ❖ Les familles des enfants ou un des parents résident dans le département de la Gironde et sur le secteur du Libournais.
- ❖ Certains enfants accueillis peuvent rencontrer des difficultés diverses psychiques (trouble du comportement, souffrance psychique) liés aux carences éducatives et le défaut de soin reçu dans leur petite enfance. En effet, les enfants accueillis peuvent avoir vécu de nombreuses ruptures ou avoir subi des traumatismes graves.
- ❖ De plus en plus d'enfants accompagnés ont une prise en charge MDPH ou sanitaire couplée avec une scolarité adaptée (la prise en charge MDPH ou sanitaire est soit présente avant l'admission soit mise en place au cours de l'accompagnement effectué par le service enfance). Au 1<sup>er</sup> Juillet 2025, 60% des enfants avaient une notification MDPH chez les p'tits loups et 55 % chez les Prédos.
- ❖ En général, le placement du jeune au sein du pôle n'est pas le premier placement. Les jeunes viennent soit d'un autre établissement, soit de famille d'accueil, soit du service des p'tits loups (pour les prédos).

*Provenance des enfants du pôle en pourcentage au 1<sup>er</sup> Juillet 2025*

Origine du placement	P'tits loups	Préados
famille d'accueil	30 %	20 %
autre MECS	20 %	30 %
CDEF	20 %	10 %
domicile des parents	20 %	40 %
autre membre de la famille	10 %	10 %

- ❖ Les jeunes accompagnés par le pôle ont très souvent des prises en charge multiples (médicale, paramédicale ou médico-sociale) liées des carences éducatives et/ou affectives.
- ❖ Une majorité des enfants accueillis sont en lien régulièrement avec au moins un de leurs parents ou les deux selon le JAE et/ou un membre de la famille (fratrie, grands-parents.)
- ❖ Les modalités de rencontre sont diverses et s'établissent : soit par le biais des droits de visites libres ou médiatisés<sup>1</sup> et d'hébergement<sup>2</sup> et/ou par des contacts téléphoniques.

### 2.3. Description des locaux

Les lieux du pôle enfance sont géographiquement sur le siège de la MECS. Ses locaux sont partagés entre pièces de vie des enfants et administration. Il est empreint de l'énergie des enfants et de la vie qui s'y passe. Leurs rires, leurs affaires, leurs jouets habitent cette maison, et les professionnels s'adaptent afin que l'ensemble des enfants puissent se sentir pleinement chez eux.



**Fanny 14 ans**

#### ❖ Au rez de chaussée :

Nous trouvons deux ailes : une destinée aux préados et une autre aile qui comprend la cuisine des p'tits loups et les bureaux (secrétariat, psychologue, cadre, direction, salle de réunion). Il se trouve également les salles à manger des deux groupes où les enfants prennent chaque repas. Ce sont les

<sup>1</sup> Qui concernent 11 enfants au 1<sup>er</sup> Juillet 2025

<sup>2</sup> Qui concernent 7 enfants au 1<sup>er</sup> Juillet 2025



lieux où ils se réunissent tous ensemble pour la première fois les matins au petit déjeuner et pour la dernière fois le soir, au dîner.

Aussi, des toilettes sont à disposition des enfants et du personnel.

Du côté de l'aile des préados, au rez de chaussée, se trouve la salle télé qui permet aux jeunes de se prélasser sur les canapés, lire des livres et jouer à la console. Le bureau des éducateurs des préados se trouve aussi au RDC ainsi que la salle d'activités.

#### ❖ A l'étage :

Les chambres de chaque enfant s'y trouvent avec les espaces préados et p'tits loups distincts. La plupart des chambres possèdent leur propre salle de bain. Les WC et les douches sont communs dans la partie des p'tits loups et des WC sont aussi à disposition des préados.

A l'étage, se trouve aussi la salle des veilleurs de nuits et la lingerie.

#### *Points d'appuis et axes d'amélioration*

- **Des travaux de rénovation sont à planifier afin de permettre un rafraîchissement des peintures et des sols. Les enfants seront mobilisés dans le choix des couleurs.**
- **Un travail d'appropriation des lieux est en cours par les enfants et des professionnels qui souhaitent investir certains espaces et les décorer (salle cinéma, d'activité, décorations, signalétique...)**

### 3. Le projet d'accompagnement éducatif

Afin de tenir compte du rythme de vie des enfants et de leur besoin de structuration et sécurité (rituel de coucher, rituel pour les soins, etc.), les professionnels du service enfance réalisent un grand nombre d'accompagnements (accompagnements médicaux, paramédicaux, scolaires, etc.).

Un travail aussi d'accueil hors les murs (type famille d'accueil, gites...) est nécessaire pour permettre aux enfants d'accéder à des temps de répit essentiels à leur équilibre psychique.

Pour assurer ces accompagnements et permettre aux enfants de s'épanouir, un ensemble de prestation est proposée pour accueillir et permettre une réponse attentive et adaptée à l'ensemble de besoins des enfants.

#### 3.1. Les prestations proposées

##### 3.1.1. L'hébergement

Le pôle propose un hébergement en chambre individuelle. Chaque jeune dispose, dans sa chambre, d'un lit, d'une table de nuit, d'une chaise, d'un bureau et d'un placard. Le jeune peut personnaliser sa chambre sous réserve que la personnalisation de la chambre respecte les règles de sécurité et les limites de la bienséance. Il est important que chaque enfant puisse s'approprier son espace, afin qu'il s'y sente bien et en sécurité.

Les fréquences de l'hébergement sur le collectif sont adaptées aux droits de visite et d'hébergements des parents dans le cadre du JAE.



Des hébergements hors les murs ont été mis en place au début de l'année 2021 en famille d'accueil, afin de permettre un allègement du nombre d'enfants sur le groupe et de permettre à certains enfants d'avoir des temps hors du groupe au besoin. Ces accueils se font principalement auprès des Assistants Familiaux de la MECS François Constant et de gîte présents sur le territoire.

### 3.1.2. La restauration

Le pôle enfance assure la restauration pour les jeunes accueillis. Les repas sont préparés sur place par le service des cuisines. Les repas sont servis et supervisés par les éducateurs et la maîtresse de maison. Un lien de proximité est établi entre le service cuisine et les groupes du pôle afin d'être au plus près des besoins et des envies des enfants. En ce sens, une commission restauration a lieu tous les mois pour que les enfants puissent s'exprimer. De plus, et en fonction des projets scolaire des jeunes, des stages découvertes ont pu être organisés en cuisine.

### 3.1.3. L'entretien du linge

Le pôle enfance fournit le linge pour la literie et le linge de toilette. L'entretien du linge est effectué soit par le personnel de l'établissement soit par un prestataire extérieur pour le linge plat. En ce qui concerne le linge des jeunes, le personnel de la MECS François Constant effectue l'entretien.

Un casier pour chaque enfant est disposé dans la lingerie afin que les enfants puissent accéder à leurs affaires propres.

### 3.1.4. L'entretien des locaux

Le nettoyage des locaux du service (parties communes) est assuré par le personnel du pôle et principalement la maîtresse de maison. En parallèle, un travail éducatif est réalisé, avec les jeunes, sur l'hygiène de leur chambre (apprentissage des tâches domestiques) et des tâches communes : débarrasser le lave-vaisselle, nettoyer la table, ...

### 3.1.5. La maintenance

Un service technique existe sur la MECS. Il est composé de deux agents supervisés par un cadre. Ils interviennent à la demande (réparation, installation) mais aussi coordonner et planifier les travaux de plus grosses envergures.

Les agents connaissent les enfants et leur lieu de vie. Ils ont un regard sur les besoins de maintenances des locaux.

L'entretien des lieux est une symbolique importante pour nos jeunes. La question de l'âge mais aussi des différents parcours traumatiques, peut se révéler être un vrai frein dans la prise en soin de son propre environnement. Le travail éducatif est pensé comme un levier pour faciliter l'entretien de son lieu de vie et de façon interposée, l'apprentissage du prendre soin de soi.

#### *Points d'appuis et axes d'amélioration*

- **L'ouverture d'un poste à mi-temps d'une maîtresse de maison / lingère est en cours pour perfectionner l'entretien du linge**
- **Une collaboration étroite et régulière est instaurée avec le service technique pour permettre une réactivité dans les installations/ travaux/ réparations**



## 3.2. L'admission du jeune

### 3.2.1. Les modalités d'admission

Dès qu'un départ est annoncé sur le pôle, le cadre est tenu d'en informer la Plateforme de Pilotage et d'orientation PPO

La phase d'admission débute par l'envoi d'une demande validée par le chef de bureau parcours ASE. La demande d'admission est réceptionnée par le secrétariat de l'établissement et par le cadre socio-éducatif du service.

Dans les 15 jours suivant la réception de la demande de placement, le cadre socio-éducatif du pôle enfance doit :

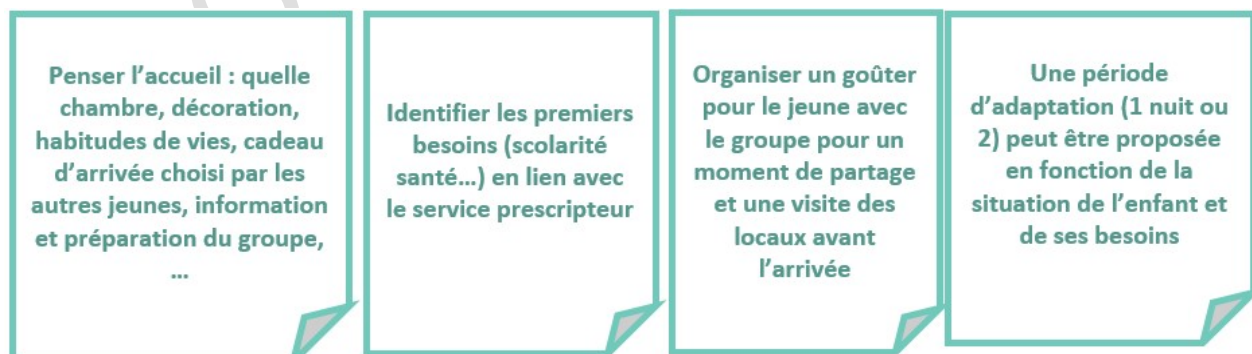
1. **Etudier** le dossier conjointement avec le psychologue du service afin de déterminer si les prestations du pôle de la MECS correspondent aux besoins de l'enfant.
2. **Remplir** une fiche synthétique d'admission pour transmission à la direction. La situation est présentée à la direction pour validation ou refus. Si l'orientation est refusée, le refus doit être justifié.
3. **Présenter** le dossier à l'équipe pluridisciplinaire après validation finale. Au cours de cette présentation, le travailleur social, à l'origine de la demande, expose la situation de l'enfant et répond aux questions de l'équipe pluridisciplinaire. L'accueil est organisé en équipe, le référent est nommé à ce moment-là.

### 3.2.2. L'accueil du jeune

L'accueil du jeune se pense en collectif, en plusieurs phases selon les besoins identifiés et transmis par le service prescripteur.

Une nouvelle arrivée est un changement pour le jeune en question mais aussi pour le groupe concerné. Cette phase d'admission est essentielle pour permettre une arrivée chaleureuse, confortable et sereine pour tous.

#### Elle se déroule en plusieurs étapes :



Les documents réglementaires (livret d'accueil, règles de vie et fonctionnement) sont remis à l'arrivée ou juste avant afin que le jeune puisse en prendre connaissance. Les règles de vie du groupe sont expliquées par l'éducateur et les enfants volontaires à l'arrivée de l'enfant.



### L'accueil exceptionnel : pour du répit

Cet accueil est une des missions de la MECS concernant l'ensemble des enfants suivis par le pôle famille et notamment par le PEAD. Il s'agit d'accueillir sur le pôle enfance, des enfants vivant au sein de leur environnement familial, suivis par le PEAD, mais pour lequel, une mise à l'abri temporaire est nécessaire. Cet accueil en urgence permet une mise en sécurité physique, matérielle et affective de l'enfant.

L'accueil pour du répit demande aux équipes de réagir rapidement et d'accueillir tout en prenant en compte les particularités de cet accueil pour l'enfant (séparation avec son parent, contexte de violence ou négligence, soudaineté de la situation...). Une chambre sur le pôle enfance doit être mise à disposition pour accueillir un enfant dans la tranche d'âge 6-15 ans

Un groupe de travail avec les équipes est en cours pour penser cet accueil et s'assurer de son bénéfice.

#### 3.2.3. Le Document Individuel de Prise en Charge (D.I.P.C)

Dans le mois qui suit l'admission, un rdv est proposé avec le cadre du service, le référent et les parents. Lors de ce rdv, est expliqué le fonctionnement de la MECS, les règles de vie du groupe et nos missions. C'est lors de ce temps qu'à lieu la signature du DIPC. C'est un moment contractuel chargé de sens : il symbolise la prise en charge du jeune dans les locaux, sa mise en sécurité et notre engagement pour prendre soin de lui. Le DIPC contractualise aussi notre engagement réciproque parents / professionnels de la MECS à travailler en collaboration dans l'intérêt de leur enfant. Le DIPC est rempli par le cadre du service, signé par lui et les parents.

En parallèle, un rdv est proposé avec la psychologue aux parents et aux enfants (ensemble ou différencié selon la situation) pour un premier entretien d'anamnèse.

#### 3.2.4. Le référent du projet du jeune

Le référent du projet du jeune, a un rôle central dans la coordination du projet de l'enfant.

- Il est un repère pour les enfants, parents, partenaires
- Il élabore les démarches spécifiques liées au projet de l'enfant
- Il s'assure d'aborder la situation en collectif
- Il coordonne le projet du jeune mais l'équipe participe à sa mise en œuvre. Il est présent aux moments clés liés au placement : DV, lien avec les parents, DIPC...
- Le rôle du référent est expliqué aux enfants

#### *Points d'appuis et axes d'amélioration*

- **La double référence à un rôle de binôme auprès de l'enfant à établir au cas par cas selon les besoins de l'enfant**
- **Le rôle du référent ne doit pas enfermer l'enfant dans une relation unique qui entraverait son lien au groupe et à l'ensemble de l'équipe.**



## 4. Le projet personnalisé

Le projet personnalisé appelé communément « PP » est un outil central pour la prise en charge de l'enfant qui identifie les différentes spécificités du jeune : son parcours, ses besoins, sa situation. Il doit être pensé comme un guide pour l'enfant. Le PP reflète le travail mené en équipe et avec les partenaires, les parents mais surtout avec l'enfant. Il doit être élaboré dans les 3 mois de l'arrivée du jeune.

Ce travail de co-construction participe, pour l'enfant, à la compréhension des raisons qui ont amené à son placement et à l'acceptation de son histoire de vie.

Les PP formalisent des objectifs de travail nécessaire au bien-être de l'enfant et de sa famille.

1. **Leurs présentations sont programmées en équipe sur les temps de réunion : le PP est présenté par le référent et validé en équipe**
2. **Une présentation adaptée est faite à l'enfant qui peut le modifier et le signe**
3. **Un rdv est programmé avec les parents par le cadre et le référent pour présenter le projet, le réajuster. Une fois communément validé, le ou les parents le signe.**
4. **Les projets sont ensuite numérisés dans le dossier informatique de l'enfant (Globule)**
5. **Un calendrier de révision des PP est établi chaque année par le cadre**

### Les Rapports éducatifs

Les PP sont un point d'appui essentiel dans la rédaction des rapports d'échéance des mesures judiciaire. En effet, les rapports éducatifs qui sont envoyés à mi mesure (pour des placements de 2 ans et plus) et un mois avant la date d'audience s'imprègnent des projets des enfants.

Les rapports sont rédigés par les référents éducatifs, présentés en équipe et validé par la psychologue du service et le cadre.

#### *Points d'appuis et axes d'amélioration*

- **Une nouvelle trame, plus interactive et opérationnelle (indicateurs d'évaluation des objectifs...) sera travaillée dans le cadre de l'amélioration de la qualité de service.**

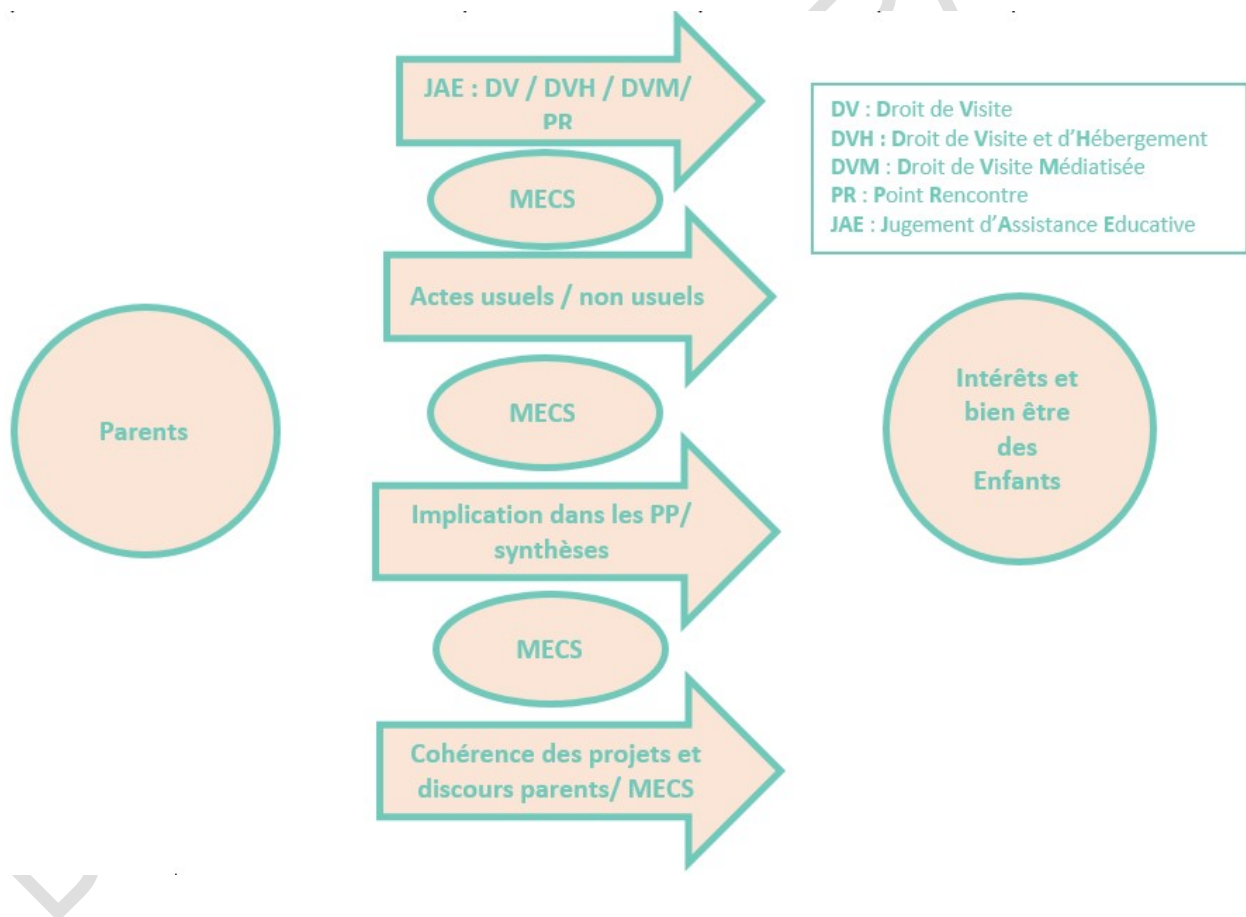


## 4.1. L'accompagnement à l'exercice de l'autorité parentale

Selon l'article 371-1 du code civil « *L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé, sa vie privée et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. L'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité.* »<sup>3</sup>

L'accompagnement à l'exercice de l'autorité parentale est fondamental dans le sens donné aux parcours de chaque famille et de chaque enfant. Il replace le ou les parents dans leurs rôles parentaux et redonne place à leurs responsabilités qui en découlent.

Cette place a une fonction essentielle dans le développement de l'enfant : son apprentissage, sa santé psychique et physique, son bien-être. Accompagner cette légitimité auprès des parents c'est permettre aux enfants de trouver leurs places au sein d'un système familial parfois complexe.



<sup>3</sup> [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000049164413](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000049164413)



## 4.2. L'accompagnement psycho-éducatif

L'accompagnement psycho-éducatif désigne l'ensemble des actions mises en œuvre par les professionnels pour soutenir le développement global de l'enfant en tenant compte de ses besoins spécifiques au niveau affectif, cognitif, relationnel et social ainsi que son histoire de vie le plus souvent faite de traumatismes. Il prend en compte les souffrances psychiques liées au vécu traumatique et offre à l'enfant un espace suffisamment sécurisé pour grandir et se développer.

Il s'agit d'une démarche intégrée combinant éducatif et psychologique pour proposer un cadre sécurisant, contenant, structurant pour favoriser la restauration psychique et la reprise développementale.

L'accompagnement psychoéducatif vise à :

- **Offrir** sécurité prévisibilité contenance (cadre, repères, règles, rituels,)
- **Soutenir** le développement affectif: aide à la mise en mots des émotions et ressentis, faire pare excitation, détoxifier les angoisses
- **Restaurer** les liens d'attachement
- **Accompagner** l'autonomie du quotidien
- **Prévenir** les risques (fragilités psychiques, aggravation et chronicisation des troubles, anticiper les situations de rupture)
- **Favoriser** l'intégration sociale et scolaire.

Dans cette approche globale et intégrative, l'accompagnement psychologique vise à soutenir les enfants dans une temporalité incertaine et un cadre contraint. Il s'agit d'offrir un espace d'écoute et de soutien, de symbolisation et d'élaboration.

Il propose également, un travail de reconnaissance, mise en mots des émotions et du vécu traumatogène, et de la verbalisation des raisons du placement. Il participe à restaurer les failles d'attachement par une relation stable et sécurisante, à contenir les manifestations émotionnelles, du trauma, à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre du lien avec les parents. Il vise à soutenir l'émergence du soi, la subjectivation et la quête identitaire à la préadolescence en lien étroit et permanent avec l'équipe éducative. Cela passe par des entretiens individuels ou familiaux, des médiations (jeux, dessin...), des rencontres médiatisées, l'observation clinique du quotidien en s'inscrivant dans la dimension institutionnelle (réunion, PP, soutien aux équipes) et en collaboration avec les partenaires impliqués dans une fonction de tiers.

L'accompagnement psychologique s'articule pleinement avec l'éducatif afin de répondre aux blessures psychiques de l'enfant. Il vient restituer l'enfant en tant que sujet afin qu'il puisse se reconstruire dans son individualité. Il permet d'apporter plus de compréhension d'une histoire de vie, d'un vécu, essentiel dans l'évolution de vie de l'enfant et de la compréhension de ses besoins.



### 4.3. L'accompagnement au soin

L'accompagnement au soin est avant tout un travail de réseau et de partenariat (professionnels de santé, psychiatres, psychologues, psychomotriciens, orthophonistes, kinésithérapeutes..., Infirmières Libérales, hôpital, ESMS). Il concerne l'accompagnement aux soins psychiques et somatiques. Chaque enfant doit bénéficier d'un parcours de soin spécifique à ses besoins. L'adhésion de l'enfant est importante pour une mise en œuvre des soins de façon continue et investie. L'adhésion des parents est également recherchée pour donner du sens à l'accompagnement santé et aider l'enfant à l'inscrire dans son quotidien. La cohérence du parcours de soin est portée par le personnel éducatif, les parents et les partenaires intervenants dans la situation de l'enfant. Aider au prendre soin, c'est permettre à l'enfant de se reconsidérer en tant que sujet de droit pour lui permettre de grandir dans le respect de soi même et des autres.

### 4.4. L'accompagnement à la vie sociale

L'accompagnement à la vie social permet à l'enfant de tisser des liens amicaux, essentiel à l'âge des p'tits loups et des préados. Cet accompagnement garantit les interactions de qualité de l'enfant avec l'extérieur tout en lui permettant d'avoir les codes sociaux et les normes pour entrer en relation. Il est exercé à l'école, en sortie, en activité, au sein même de la MECS, partout où l'enfant se trouve en collectivité.

Cet accompagnement fait partie du rétablissement de l'enfant ayant vécu des troubles de l'attachement et du lien. Cette notion de reconstruction par les liens permet à l'enfant de refaire confiance à l'autre, pour grandir sereinement en proximité et collaboration avec autrui.

### 4.5. L'accompagnement à la vie collective

La vie collective est une composante importante dans une vie en MECS. Les enfants peuvent être nombreux à cohabiter, sans se connaître et surtout sans avoir choisi d'être ensemble. Les groupes sont composés d'enfants différents, ayant des troubles, des tempéraments, des histoires de vie très distinctes et parfois opposées. L'accompagnement à la vie collective porté par le personnel éducatif se réalise par l'instauration et l'application des règles de vie, des notions de respect. Pour cela, les règles de fonctionnement doivent être cohérentes et révisables avec les enfants pour qu'ils puissent se les approprier. Une réunion des jeunes à lieu chaque semaine, regroupe les jeunes et permet de leur donner la parole sur des demandes et/ou besoins. C'est un moment d'expression et de cohésion.

L'hétérogénéité du groupe en fait aussi sa force. Favoriser des moments de partage, de cohésion, de soutien, et de bienveillance permet une solidarité entre chaque enfant. Accompagner le vivre ensemble fait partie de la vie en MECS et doit être vécu comme une force pour forger les enfants sur les principes de tolérance et de respect.

Néanmoins la vie en collectivité ne doit pas faire l'impasse sur les individus et les besoins individuels. Repérer les besoins collectifs et individuels est une des compétences éducatives portée par les équipes dans l'intérêt de chaque enfant et de la cohésion du groupe auquel ils appartiennent.



## 4.6. Les règles de surveillance des jeunes

L'application des règles de surveillance au sein de la MECS se justifie pour une question de légalité et de sécurité. Elles sont pensées pour protéger les enfants, les adultes et le matériel à disposition. Les règles de sécurité ont une réelle fonction de réassurance et permettent d'assurer une cohérence dans les pratiques professionnelles.

Les règles peuvent prendre plusieurs formes :

- **Moyens humains** (taux d'encadrement),
- **Locaux** sécurisant et délimités
- **Actions éducatives** : règles de vie, temps collectif, réunions de jeune.

Les règles, au-delà de l'aspect réglementaire, viennent percuter les consciences professionnelles et le bon sens de chacun.

Toutefois, la cohérence des pratiques entre professionnels permet d'appliquer les règles et ainsi stabiliser les équipes.

Les règles sont à adapter en fonction d'un contexte et d'une situation et doivent être appliquées avec sens. En voici quelques exemples non exhaustifs :

**EN SORTIES**

Vérification des ceintures

Compter les enfants

Je préviens de mon absence si je dois m'éloigner.

Avoir les enfants toujours en visu

Etre présent avec eux physiquement

Rappel des règles en sortie

**LA NUIT**

Vérification de la fermeture des portes et fenêtres et volets

Vérification des équipements électriques (four, lumières, led..)

Vérifier que l'accès aux pompiers est libre

Fermeture à clé des chambres non occupées

Tour des chambres afin de vérifier que les enfants soient bien dans leurs lits

**A L'INTERIEUR/  
EXTERIEUR DE LA MECS**

On ne laisse pas seuls les enfants à l'étage de la MECS

On enlève les objets dangereux

On garde les enfants à l'œil

Les enfants ne sont pas autorisés à entrer dans les chambres des autres

Quand le groupe est conséquent, on le sépare (s'assurer davantage de leur sécurité)

S'assurer que les règles soient claires et compréhensibles pour les enfants

Fermer les fenêtres et portes à clés



## 4.7. Le respect des droits et des libertés

Le respect des droits et des libertés est fondamental dans l'accompagnement des enfants et dans la sphère sociale et médico-sociale. La loi du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale vient réglementer cette notion de droit dans une chartes nommée « Chartres des droits et des libertés ». La charte est consultable et remise dans les documents d'accueil de la MECS à destination des enfants, des parents et des professionnels.

### 4.7.1. Le respect de l'intimité et de la vie privée

Le respect du secret professionnel est la garantie de la préservation de la vie privée de chaque enfant et de sa famille. Le secret partagé est pratiqué dans l'intérêt de l'enfant. Malgré la vie en collectivité, la discrétion et le respect de l'intimité de chacun est assuré par les professionnels. Pour cela, des règles sont appliquées comme : frapper avant d'entrer dans une chambre, ne pas y entrer sans l'autorisation ni la présence du jeune (sauf pour l'entretien), respecter la discrétion des appels téléphonique, aborder la vie privée de l'enfant sans les autres jeunes à proximité...

Conformément aux réglementations RGPD et au secret partagé, le dossier dématérialisé de l'enfant (Globule) est alimenté par l'ensemble des documents, informations et transmissions nécessaires à l'avancée du parcours du jeune.

Afin d'accompagner chaque enfant dans l'appropriation de leur intimité, il est important de leur permettre d'avoir leur espace, de s'imprégner des règles du vivre ensemble. L'intimité et ses limites sont des notions régulièrement abordées en groupe et en individuel pour permettre à chaque enfant de saisir ses propres limites et pouvoir les imposer aux autres.

Le travail éducatif mené permet de décoder ce que les enfants vivent et expriment pour ainsi proposer un accompagnement cohérent, bénéfique et adapté.

### 4.7.2. La liberté d'aller et venir

La liberté d'aller et venir des enfants au sein de leur lieu de vie est organisée afin que leur sécurité et leur liberté soient préservées. La circulation dans les locaux est possible, en informant l'éducateur des allers et venues et leurs but (aller chercher un jouet dans la chambre en haut, aller dans l'espace de l'autre groupe en bas...) Certains espaces sont interdits d'accès sans la présence d'un adulte comme la cuisine, et le bureau des éducateurs pour des raisons de sécurité et de confidentialité. Il est tout de même important que malgré ces règles de circulation, les enfants puissent avoir une autonomie en adéquation avec leur projet. Cette autonomie est fondamentale pour qu'ils se sentent à l'aise « chez eux » et qu'ils puissent prendre confiance en leurs capacités.

Envisager une sortie libre pour les préados est possible en fonction du projet de l'enfant et de ses capacités d'autonomie.

## 4.8. L'usage des écrans

L'usage des écrans est un vaste sujet, d'actualité, pour les enfants accueillis au vu de la société actuelle et de leurs âges. Une régulation des usages est nécessaire afin que le temps d'écran reste bénéfique et déterminé à un moment donné, pour un but précis. Néanmoins, leurs usages fait référence à de nombreuses discussions, réflexions pour permettre d'adapter les règles au bénéfice des enfants, en fonction de l'évolution leurs besoins et de la société dans laquelle ils évoluent.



## Tableau d'usage des écrans :

### P'tits Loups / Prédados / les deux

	Règles	Lieu	Durée	But	Commentaires
Téléphone	Pas de téléphone sur les services*			Limitier l'accès aux réseaux sociaux	*En fonction du jeune et de son projet, cette règle peut s'adapter.
Console de jeux collective	A tour de rôle Sous surveillance des éducateurs	Salle TV	45 min max Mercredi et w.e  15 min par soir semaine  Pas après 19h	Divertissement en groupe ou individuel	En fonction du jeune et du contexte : possible lors des trajets voitures et à l'extérieur
Console de jeux individuelle	Sous surveillance des éducateurs	Au sein de la MECS	Temps limité, déterminé en fonction du contexte	Pour permettre un temps individuel	
Télévision	S'accorder en groupe sur le film ou dessin animé choisi	Salle TV	Avant le repas du soir / w.e  45 min Mercredi / w.e  Pas après 19h	Culturel Occupationnel	
Tablette / Ordi	Avec un éducateur pour les devoirs  Pour écouter la musique sans connexion autonome	Bureau des Educateurs	Le temps nécessaire pour réaliser le travail  ou le temps du besoin d'écouter la musique	Scolarité  Occupationnel Apaisement	



*Points d'appuis et axes d'amélioration :*

- **Se référer aux recommandations nationales de réglementation des écrans**
- **Travailler sur l'introduction des téléphones portables dans le service des préados à partir de 13 ans.**
- **Concevoir des règles en équipe dans l'intérêt de la sécurité des enfants**
- **Sensibiliser et prévenir les enfants sur les risques des réseaux sociaux (intervention par la MPFF - maison de prévention et protection des familles)**

## 5. Les ressources humaines

### 5.1. Le descriptif de l'équipe

#### 5.1.1. Les différents professionnels

Le pôle enfance se compose de 12 professionnels socio-éducatif (éducateurs spécialisés, moniteurs éducateur, conseillères en économie sociale et familiale, éducateur de jeune enfant, accompagnants éducatif et sociale) 2 Maitresses de maison, 4 à 6 agents de nuits, 2 Assistantes familiales relais, 1 cadre socio-éducatif et 1 psychologue à temps partiel. Chaque équipe, p'tits loups et préados ont chacune 6 professionnels socio-éducatif, 1 Maitresse de maison. Les autres professionnels interviennent sur les deux services.

La mise en place d'un poste de lingère/maitresse de maison est en cours de réflexion au vu des besoins des enfants.

#### 5.1.2. Les cycles de travail au sein du pôle

Le cycle de travail des professionnels s'étale sur 6 semaines comprenant des horaires de matin, de soir et une intervention un W.E sur 3.

Les horaires sont ajustés régulièrement en fonction des besoins de service : présence des enfants, rendez-vous, congés des agents.

L'équipe fait preuve d'une grande adaptabilité pour assurer ces besoins.



### Cycle p'tits loups

Semaine	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Total
Semaine 1	S42	R06	S39	ATW	RH	M33	M33	39h15
Semaine 2	RH	S37	ATW	S39	S39	RH	RH	25h15
Semaine 3	M32	M31	M32	S24	S42	RH	RH	38h30
Semaine 4	S24	R06	ATW	M31	RH	S41	S41	40h30
Semaine 5	RH	S37	S39	S30	M32	RH	RH	31h30
Semaine 6	HV	HV	HV	HV	HV	RH	RH	35h00

### Cycle Préados

Semaine	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Total
Semaine 1	S25	S39	S39	ATW	RH	M33	M33	40h30
Semaine 2	S37	RH	ATW	S39	S39	RH	RH	25h15
Semaine 3	M31	M32	M32	S39	S38	RH	RH	40h00
Semaine 4	S25	S39	ATW	M31	RH	S41	S35	41h15
Semaine 5	S36	RH	S39	R04	M32	RH	RH	28h00
Semaine 6	HV	HV	HV	HV	HV	RH	RH	35h00

**S** : Soirée

**M** : Matin

**HV** : Horaires Variables

**ATW** : Aménagement du temps de travail

Les numéros correspondent à des codes horaires

#### 5.1.3. Les différents outils de travail

- ❖ **Octime** est le logiciel de gestion des plannings des agents. Il est accessible par les professionnels et manipulé par les cadres.
- ❖ **Les analyses des pratiques, ADP**, sont à destination des professionnels tous les mois pour l'ensemble du pôle. Les deux équipes p'tits loups et préados partagent ce temps ce qui permet de favoriser un regard croisé sur les situations des enfants, un échange et une uniformisation des pratiques.
- ❖ **Les synthèses** en équipe ont lieu avant chaque audience (annuellement) ou lorsque la situation de l'enfant nécessite de réunir l'ensemble des intervenants de l'enfant. Sont alors invités les partenaires de la situation de l'enfant. Elles ont pour objectif d'alimenter la réflexion autour du projet de l'enfant, d'enrichir et partager les pratiques, et d'établir des préconisations dans le rapport éducatif. Avant les audiences, les parents et les enfants sont informés par l'équipe des préconisations et du contenu apporté sur le rapport à destination du magistrat.
- ❖ **Les réunions d'équipes de projet** ont lieu les lundis pour l'équipe des préados et les mardis pour l'équipe des p'tits loups. Lors de ces réunions, les situations des enfants sont abordées et les projets personnalisés validés en équipe.

- ❖ **Les réunions de fonctionnement** ont lieu les jeudis de 14h à 16h pour les deux équipes. Lors de ces réunions les professionnels s'organisent, planifient leurs rendez-vous... Le cadre intervient sur le temps d'une heure auprès de chaque équipe pour informer les équipes d'actualité logistiques et/ou organisationnelles, acter l'organisation au besoin et faire les modifications de planning.
- ❖ **Les réunions de pôle** ont lieu tous les premiers jeudis du mois (sauf si ADP) à la place des réunions de fonctionnement. Elles réunissent les deux équipes et permettent d'aborder des sujets communs à l'ensemble du pôle enfance.
- ❖ **Les réunions veilleurs** : ont lieu à 20h tous les trimestres pour l'ensemble des veilleurs de la MECS et tous les deux mois en visio ou présentiel entre cadre et veilleurs du pôle enfance (à partir de Septembre 2025)

*Points d'appuis et axes d'amélioration :*

- **Inclure d'avantage les parents et les enfants dans les temps de synthèse et dans les préconisations en vue des audiences**
- **Inclure les agents de nuit dans les réunions d'équipe (Visio ou présentiel) en proposant un cycle de travail réglementaire**
- **Proposer des temps d'échanges de pratique réguliers inter établissement**

## 5.2. La formation continue

### 5.2.1. L'identification des besoins en matière de formation

Dans le plan de formation de la MECS (environ 40 000 euros par an) sont inscrits les demandes de formation individuelles réglementaires (SIAP, STT, évacuation incendie) et les formations collectives. Une formation peut être organisée sur un thème précis, choisie par l'institution en commission formation et en présence des représentants du personnel suite à l'évaluation des cadres et des besoins du service type : gestion de la violence, les écrits professionnels en protection de l'enfance, la psychologie de l'enfant etc...

Les agents peuvent émettre des souhaits de formation individuels lors de leurs entretiens professionnels annuels (si plus de 6 mois d'ancienneté). Ces vœux de formation sont inscrits au plan de formation. La commission de formation valide selon des critères d'égalités préétablis, les demandes des agents (budget, pertinence...)

Le cadre du service émet un avis sur la demande de l'agent et peut préconiser à l'agent la réalisation d'une formation dans l'objectif de perfectionner ses compétences. Pour un agent non diplômé, le cadre peut proposer une formation en VAE pour inciter les agents à acquérir un diplôme de carrière social.



### 5.2.2. Le partage des apports théoriques

Tous les agents sont invités à participer à des journées thématiques, des colloques, conférences en présentiel ou en ligne. Lorsque les agents participent à ce type d'événement, ils sont invités à transmettre leurs connaissances apprises à l'ensemble de l'équipe au cours d'une réunion (projet ou fonctionnement). Cela permet à l'ensemble de l'équipe d'avoir le même niveau d'information, de connaissance et d'être au fait des évolutions, actualités du secteur.

## 6. La démarche qualité

### 6.1. Le Conseil de la vie Sociale

La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale porte sur le droit des usagers en reconnaissant ces derniers comme des citoyens ayant des droits et des libertés individuelles. La loi vise ainsi à renforcer le respect des droits des usagers des établissements sociaux et médico-sociaux, au plan individuel comme au plan collectif.

Cette dimension collective se traduit notamment par la mise en place d'une instance visant à favoriser la participation des usagers au fonctionnement de l'établissement, le conseil de vie sociale.

L'apprentissage de la citoyenneté, en tant que composante du droit à l'éducation, constitue un droit fondamental. Les espaces et les modalités pour l'expression et la participation développées au sein de l'établissement sont des supports à la formation du jeune, qui lui permettent d'appréhender, dans un cadre connu, la façon de devenir un citoyen responsable.

#### 6.1.1. La représentativité du pôle lors du CVS

Règlementairement, le conseil de la vie sociale comprend au moins :

- **Deux représentants des personnes accompagnées,**
- **Un représentant du personnel,**
- **Un représentant de l'organisme gestionnaire.**

Concernant la représentativité des jeunes, la Mecs a fait le choix que son CVS soit constitué, à minima d'un représentant des jeunes de chaque pôle éducatif, c'est-à-dire six. Cet élargissement vise à conforter la représentativité du conseil, tout en consacrant la place des jeunes en son sein.

Concernant la représentativité du personnel, la Mecs a fait le même choix, c'est-à-dire un représentant du personnel par pôle éducatif, afin d'accompagner la présence de chaque jeune par un professionnel qu'il connaît.



### 6.1.2. La participation du pôle au CVS

Les dates des CVS sont arrêtées en novembre pour l'année N+1. Aussi, chaque cadre socio-éducatif est en mesure d'anticiper toute l'organisation inhérente à la participation de chacun.

Le cadre socio-éducatif s'assure :

- **Que les plannings des professionnels leur permettent d'être présents sur cette instance**
- **Que les projets des jeunes leur permettent d'être présents sur cette instance**
- **Que les réunions de jeunes, en amont du CVS, permettent aux représentants de préparer leur intervention lors du CVS.**

### 6.1.3. La diffusion des comptes rendus du CVS au sein du pôle

Le secrétariat éducatif assiste aux séances pour produire le compte rendu et le faire signer aux secrétaire et secrétaire adjoint (représentant des jeunes), ainsi qu'au président et vice-président (représentant des jeunes). Ensuite, le secrétariat éducatif diffuse par mail le document à tous les services.

Le cadre socio-éducatif s'assure de l'affichage du document sur le panneau d'affichage à destination des jeunes. Il permet l'accompagnement éducatif de la réunion de jeune suivante afin que chaque jeune présent au CVS puisse faire un retour aux autres jeunes du service.

## 6.2. La gestion des évènements indésirables

Tout professionnel peut être amené, dans l'exercice de sa mission à constater (ou être le témoin) d'un événement indésirable ainsi que chaque jeune peut être amené, dans sa vie quotidienne à constater (ou être le témoin) d'un événement indésirable. Une procédure indique les différentes étapes du traitement de ces événements indésirables. Le traitement et la gestion de cette procédure relèvent de la direction. Elle s'applique à tout le personnel de la MECS François CONSTANT. Le traitement d'un événement indésirable comprend les étapes suivantes :

- **La déclaration, par la personne déclarante**
- **La transmission de la déclaration, par mail**
- **La réception de l'information, par l'accueil**
- **Le traitement du signalement par l'équipe de direction,**
- **L'information aux déclarants, par son supérieur hiérarchique,**
- **Le traitement statistique des événements indésirables par le service accueil.**

### 6.2.1. La déclaration des évènements indésirables

Un formulaire est disponible sur le commun/00 modèle de document à utiliser. La déclaration doit être faite dès l'événement survenu sous format Word. Cette déclaration ne peut être collective. Chaque participant doit en produire une. Chaque rubrique doit être complétée. Il est important que le déclarant puisse proposer des actions correctives à mettre en place. La déclaration est transmise par email au responsable hiérarchique direct et au cadre d'astreinte et à l'adresse mail générique : [sei@mecs-constant.fr](mailto:sei@mecs-constant.fr)



La transmission de la déclaration doit être faite :

- **En cas d'incident grave immédiatement après les actions immédiates réalisées,**
- **En cas d'incident modéré au plus tard dans les 6 heures,**
- **En cas d'incident bénin au plus tard dans les 12 heures.**

Un accusé de réception de la déclaration est transmis par email au déclarant indiquant le délai prévu de traitement qui sera :

- **De 24 à 48h heures en cas d'incident grave,**
- **De 7 jours maximum en cas d'incident modéré ou bénin.**

Les accusés de réception sont émis par le secrétariat durant les horaires de bureau et par le cadre durant les astreintes.

### 6.2.2. Le traitement des évènements indésirables

L'équipe définie pour traiter les signalements d'évènements indésirables est composée du comité de direction, de tous les cadres socio-éducatifs, d'un ou deux représentant(s) du personnel.

Les différentes actions :

- **La réunion hebdomadaire le mardi de 09h30 à 10h00,**
- **Confirmer le degré de gravité,**
- **Recherche d'actions immédiates,**
- **Reprise des actions en cours et envisagées,**
- **Selon le degré de gravité, transmission aux autorités compétentes.**
- **L'information aux déclarants**

A l'issue de la réunion de traitement des signalements d'évènements indésirables, le secrétariat adresse au cadre concerné un email qui reprend la fiche « signalement d'un événement indésirable » traitée avec un rappel des actions à poursuivre.

Le cadre réalise ensuite les actions suivantes :

- **Mettre en place un moment d'échange avec le déclarant dès que possible,**
- **Faire une information à l'équipe durant la réunion de service qui suit la date de réception du mail avec la fiche traitée.**
- **Réalisation de la mise en œuvre des actions correctives et/ou d'amélioration.**

### 6.3. La traçabilité des informations

Les affichages remplissent aujourd'hui un rôle important dans la vie professionnelle. Ils concernent : des informations sur la loi, les règles d'organisation, les obligations des employeurs, les droits des professionnels, la santé, la prévention des risques et la sécurité. Un guide a été rédigé au sein de l'établissement. Il a pour objectif de permettre la vérification et l'application conforme à la réglementation en vigueur concernant les affichages obligatoires

### 6.3.1. Les affichages réglementaires

Les affichages à destination des jeunes sont récapitulés ci-dessous :

Domaine	Document	Qui produit le document
L'identification des adultes	Le trombinoscope du service	Le service RH
Les droits	La charte des droits et libertés	Le service Qualité
	La liste des personnes qualifiées	
	Le règlement de fonctionnement	
	L'endroit où trouver le livret d'accueil	
	L'endroit où trouver le projet d'établissement	
	Les N° d'urgence (dont le 39 77)	
La participation	L'arrêté d'autorisation	Le service Qualité
	La liste des membres du CVS	
	Les dates des CVS	
	Les comptes rendus du CVS	Le cadre Socio-éducatif
	Les dates des autres formes de participation (réunion de jeunes)	
	Les comptes rendu des autres formes de participation	
La santé	Le planning des activités au sein du service	Le cadre Socio-éducatif
	Les affiches de prévention (vaccination, addiction, alimentation, sexualité, etc.)	

Les affichages à destination des professionnels sont récapitulés ci-dessous :

Domaine	Document	Qui produit le document
La santé	Le guide hygiène des mains sur chaque point d'eau à destination des professionnels	Le service technique
	Les modalités de soutien psychologique (DAEP)	Le service RH
	Les modalités d'accès au DUERP	Le service Qualité
La sécurité	Les consignes de sécurité incendie comprenant les noms des responsables du matériel de secours et des personnes chargées d'organiser l'évacuation en cas d'incendie	Le service technique
	Les interdictions de fumer et Vapoter	
Le droit du travail	Modalité d'accès au PCA	Le service RH
	Les coordonnées de l'inspection du travail	
	Les coordonnées du Médecin du travail	
	Le Numéro du service d'accueil téléphonique chargé de la prévention et de la lutte contre les discriminations	
	Les conditions de saisine du défenseur des droits	
	Les N° d'urgence	
	Le règlement intérieur	
	Le protocole d'accord relatif à l'organisation du travail	
	Le texte de loi relatif au harcèlement moral	
	Le texte de loi relatif au harcèlement sexuel	
	Le texte de loi relatif à la lutte contre les discriminations	
	Le texte de loi relatif à l'égalité femme-homme	
	Le texte de loi relatif à la protection des lanceurs d'alerte	
Le planning des professionnels du service avec les horaires et départs en congés	Le cadre du service	
L'exercice du droit syndical	La liste nominative des membres du CSE, leur emplacement habituel de travail et les commissions auxquelles ils participent, et le moyen de les joindre	Le service RH
	Un panneau d'affichage dédié à l'exercice syndical, différencié des autres	Le service technique



### 6.3.2. L'accès aux comptes rendus des réunions

Le compte rendu de réunion remplit plusieurs fonctions :

- **Constituer la mémoire de ce qui s'est dit,**
- **Rapporter l'essentiel des échanges aux absents,**
- **Suivre l'avancement des décisions prises en réunion.**

A la MECS François Constant, chaque service assure la traçabilité des comptes rendus de réunions en les rangeant dans le serveur commun : M:\04 - Educatif\01 - Enfance\1-REUNIONS.

A cet endroit se trouvent plusieurs fichiers qui permettent l'archivage :

- **Des réunions de projet,**
- **Des réunions de fonctionnement,**
- **Des réunions de jeunes.**

### 6.3.3. L'utilisation de Globule

Globule est un D.U.I, (Dossier Unique Informatisé), pour les établissements sociaux, médico-sociaux, et de santé. Grâce à la structuration et au partage des informations entre les différents intervenants et services, Globule permet une vision globale des dossiers des jeunes.

Il récence :

- **Tous les documents du jeune (administratif, calendrier – DVH, correspondance, DIPC, PP, famille, incident, judiciaire, psychologie, rapport, santé, scolarité, séjours, etc.),**
- **Les transmissions psycho-éducatives quotidiennes,**
- **La planification des présences du jeune.**

Globule facilite la communication entre tous les professionnels de l'établissement afin de fluidifier les parcours des jeunes.

Un tutoriel de prise en main de Globule existe, et des formations annuelles de mise à niveau sont organisées pour les professionnels afin d'optimiser son utilisation.

## 7. Les objectifs d'évolution / d'amélioration

L'ensemble du travail d'élaboration du projet de pôle permet de dégager des pistes d'amélioration qui seront à mettre en place dans les années qui suivent (2026 à 2031). Le tableau qui suit présente les pistes d'amélioration retenues.

Domaine	Action d'amélioration	Échéance
L'accompagnement éducatif	Accompagnement spécifique autour de la parentalité	2027
	Coordonner les différentes tâches concernant les enfants	2026
	Renforcer la place des enfants et des parents aux synthèses	2031
	Aller à la rencontre des partenaires dans le champs de la prévention, du sport, de la culture, des loisirs et de l'hébergement	2027
Le projet personnalisé	Nouvelle trame de PP plus interactive et opérationnelle	2027
	Revoir le processus de présentation des PP et sa validation pour favoriser plus de participation des parents et des enfants	2027
Les ressources humaines	Stabiliser les équipes du pôle enfance	2026
	Renforcer la cohésion des équipes au sein du pôle et l'échange de pratiques inter établissement	2026
	Stabiliser l'équipe des agents de nuit	2026
La démarche qualité	Impliquer les enfants dans l'évaluation des actions menées	2027
	Améliorer les pratiques en accédant à des formations gratuites en ligne, à des ouvrages à dispositions.	2031

## 8. Gestion du Document

	RÉDACTION	VÉRIFICATION	APPROBATION
<b>NOM</b>	CONIL Alice	A-S. FAURE C. Larose	S. DEBLOIS CSE CA
<b>FONCTION</b>	CSE	Responsable des sites Responsable qualité	Directrice Instances
<b>DATE</b>	01/08/25	04/08/25	21/01/2026
<b>SIGNATURE DE LA DIRECTION</b>			